

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190701-2019_07_01_05-DE



(Finistère)

Landéda, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2019

Espaces de Loisirs Itinérants

RAPPORT N° 05/2019-06

Afin de proposer un panel éclectique d'activités, la municipalité a décidé de faire intervenir sur la commune la Fédération sportive et culturelle de France qui a développé un dispositif nommé Espace de Loisirs Itinérant. Ce dernier est déjà en vigueur sur la commune depuis octobre 2018. La Fédération mène des activités sportives mais aussi culturelles pour le public des 10-17 ans. Le groupe est de 28 jeunes maximum.

La convention est arrivée à échéance, nous avons demandé à la Fédération de nous transmettre une proposition pour les vacances d'été afin que le dispositif puisse perdurer sur la commune. Le tarif d'adhésion pour la Commune est de 3 480 € pris en partie en charge par la CAF.

La tarification pour les familles se fait de la manière suivante et ne comprend pas le repas du midi ni le goûter :

Tarifs semaine 5 jours				
tarifs familles en fonction du Quotient Familial (QF)	semaine 1^{er} enfant	semaine 2^{ème} enfant	semaine 3^{ème} enfant	tarif journée par enfant
QF < 650	28.30€	27,30€	26,30€	6,60€
QF de 651 à 1099	31.40€	30.40€	29.40€	8,60€
QF de 1099 à 1499	33,70€	31.70€	29,70€	10,60€
QF > 1500	40,45€	38,45€	36,45€	11,60€
non allocataire	49,50€	47,90€	45.90€	12,60€

Le calendrier est le suivant :

- Du 08/07 au 19/07/2019
- Du 26/08 au 30/08/2019

La Commune doit également prendre en charge l'hébergement de l'équipe de l'espace à savoir un directeur et deux animateurs.

Les dépenses seront imputées à l'article 6042//422.

Sur proposition favorable de la Commission Enfance-Jeunesse du 11 juin 2019, je vous propose donc :

- d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec la Fédération Sportive et Culturelle de France pour la mise en place d'un espace de loisirs itinérant pour un montant de 3 480 €.
- D'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

**Délibération du conseil
municipal
N°05/2019-06
Réunion du 1^{er} juillet 2019
ESPACES DE LOISIRS ITINERANTS**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU arrivé à 18h31, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Daniel GODEC, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme Rachel MARZIOU (Procuration à M. Christophe CARIOU)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POULLAIN)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
Mme Cathy LARIDAN (Procuration à Mme Christine CHEVALIER)

M. Hervé LOUARN a été élu secrétaire de séance.

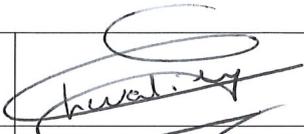
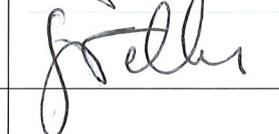
Le Conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission enfance jeunesse en date du 11 juin 2019,
VU le rapport de Mme le Maire,
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,
M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

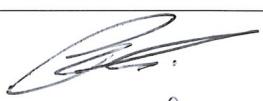
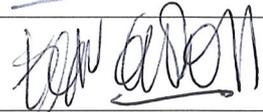
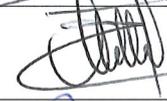
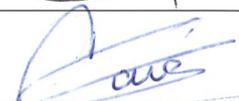
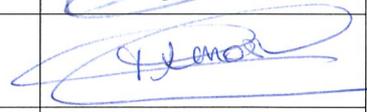
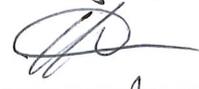
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec la Fédération Sportive et Culturelle de France pour la mise en place d'un espace de loisirs itinérant pour un montant de 3 480 €.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées à l'article 6042//422 du budget général.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	